

ATELIER DES INITIATIVES RURALES

« RECONVERTIR SON PATRIMOINE COMMUNAL »

11 JUIN 2018

▲ LE CAUE DU VAL-D'OISE

▲ CONSEILS AUX PARTICULIERS

Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions

▲ CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS

Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Art. 7 Loi du 3 janvier 1977

▲ FORMATIONS

Une offre de formation dédiée aux élus, cadres et techniciens territoriaux...

▲ SENSIBILISATION

Des conférences, des visites, des ateliers pédagogiques, expositions... pour diffuser de nouveaux savoir-faire


LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le CAUE est à la disposition des collectivités territoriales pour les aider à mieux définir et concrétiser leurs projets d'aménagement, de construction ou de développement local.

- un projet d'aménagement,
- la construction d'un équipement public,
- la création ou la révision d'un document d'urbanisme
- la valorisation du patrimoine architectural et/ou naturel
- l'amélioration du cadre de vie
- la mise en oeuvre de politiques environnementales

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le CAUE met à votre disposition ses compétences pour :

- Fournir informations et références,
 - Accompagner une réflexion préalable
 - Reformuler les enjeux et objectifs du projet
 - Clarifier des attentes et des besoins
 - Choisir la procédure de sélection des maîtres d'oeuvre
 - Aider au choix d'un maître d'oeuvre
- 

ETUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES

Eclairer les choix du maître d'ouvrage pour lui permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause :

- s'assurer de l'opportunité de l'opération envisagée (engager ou non la collectivité dans la réalisation du projet considéré)
- évaluer la faisabilité du projet (définir les conditions techniques, économiques, juridiques... la localisation du projet)


ETUDES D'OPPORTUNITÉ

Les études d'opportunité comprennent:

- L'analyse et la description des besoins et des attentes
- L'étude de la validité de ces besoins (évolution prévisible dans le temps)
- La description du contexte, caractéristiques du territoire (projets concurrents/complémentaires)

ETUDES DE PRÉ-FAISABILITÉ

Ces études visent à préciser les conditions de réalisation du projet :

- Identifier les données relatives au site, situation dans le contexte urbain, intérêt écologique et paysager, topographie, desserte par la voirie, les réseaux
 - L'étude de la validité de ces besoins (évolution prévisible dans le temps)
 - La description du contexte, caractéristiques du territoire (projets concurrents/complémentaires)
- 

DÉFINITION D'UN PRÉ-PROGRAMME

- **Pré-diagnostic** du bâtiment existant : état compatible avec le projet de réhabilitation, de reconversion...
- **Pré-programme** : expression des besoins, approche de l'organisation d'ensemble (surfaces, circulations, accès, liaisons, équipements, stationnement...)

EN CONCLUSION

- AFFINER LA DEFINITION DU PROJET SOUS SES DIVERS ASPECTS,
 - ECLAIRER LA PRISE DE DÉCISION
 - DÉFINIR LES GRANDES LIGNES DU PROGRAMME (pré-programme)
 - ÉTABLIR UNE PREMIÈRE ESTIMATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE
- POUR ENGAGER L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET



ATELIER DES INITIATIVES RURALES :

« Reconvertir son patrimoine communal »



MERCI DE VOTRE ATTENTION